

Ministry of Education

Deputy Minister

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Sous-ministre

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Secrétaires-trésoriers et secrétaires-trésoriers des
administrations scolaires

EXPÉDITEUR : Bruce Rodrigues
Sous-ministre

DATE : Le 12 avril 2017

OBJET : Financement des programmes d'enseignement pour
l'année scolaire 2017-2018 – Subventions APE

Le ministère de l'Éducation a le plaisir d'annoncer ses projections concernant le financement des Subventions pour d'autres programmes d'enseignement (Subventions APE) pour 2017-2018 en parallèle avec la publication du financement des Subventions pour les besoins des élèves (SBE).

Contexte

La vision renouvelée de l'éducation du ministère établit qu'un système d'éducation financé par les deniers publics qui est ancré dans un apprentissage de qualité depuis la première année de scolarité jusqu'à des cheminements postsecondaires adaptés aux exigences du monde actuel, est absolument essentiel à la future stabilité économique et sociale de l'Ontario.

Gardant ce précepte à l'esprit, nous allons poursuivre l'amélioration tant du rendement et du bien-être des élèves que de l'équité pour l'ensemble des apprenantes et apprenants au sein des écoles publiques de l'Ontario.

.../2

Le financement des Subventions APE continuera durant la prochaine année scolaire à renforcer la capacité des conseils scolaires de mettre en œuvre des initiatives ciblées pour répondre aux besoins de leurs élèves, de manière à préserver ou même amplifier les progrès accomplis dans le sens de la réalisation de la vision renouvelée de l'Éducation.

Le ministère va poursuivre ses efforts pour simplifier les exigences et les modalités de reddition de comptes concernant les paiements de transfert en faveur des APE. Son objectif à cet égard est d'alléger le fardeau administratif que ces exigences engendrent, d'améliorer la gestion des ressources financières et de faciliter la réalisation de la vision renouvelée de l'éducation. Le ministère continuera par ailleurs d'étudier les possibilités de simplifier les APE par le transfert d'initiatives aux SBE.

L'an dernier, l'annonce de la Stratégie renouvelée pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques avait fait l'objet d'une note de service distincte. Cette année, cette stratégie est abordée dans la présente note de service, en même temps que le reste des autres programmes d'enseignement (APE).

Allocation des fonds

Soucieux de faciliter la planification budgétaire pour l'année scolaire 2017-2018, nous confirmons que le ministère versera aux conseils scolaires et aux administrations scolaires 140,4 millions de dollars en Subventions APE destinées à appuyer la réalisation de ses priorités. De cette somme :

- 101,4 millions de dollars sont alloués aux divers conseils scolaires pour les différentes initiatives en cours conformément à la présente note de service;
- 39,0 millions de dollars font l'objet d'allocations similaires restant à confirmer plus tard cette année.

Le tableau suivant présente le détail des fonds alloués à chaque initiative :

Section 1 - Allocations par initiative (Détails par conseil scolaire à l'annexe A)	Montant (Millions)
Accent sur les jeunes	8,0
Appui de la mise en œuvre des politiques et des programmes	0,4
Appui de la mise en œuvre du programme révisé de la maternelle et du jardin d'enfants comme du supplément de la maternelle et du jardin d'enfants de Faire croître le succès	0,5
Appui des écoles et des élèves de langue française de la 7 ^e à la 12 ^e année	0,0
Autisme : Appui de la transition vers le nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme	8,9
Autisme : Formation et soutien en matière d'autisme	3,0
Bien-être : Écoles sécuritaires et tolérantes, écoles saines et santé mentale à l'école	6,4
Gestion de l'information pour améliorer le rendement des élèves (GIARE)	1,4
Perfectionnement professionnel	3,5
Politique d'aménagement linguistique (PAL)	0,1
Stratégie d'apprentissage électronique en langue française	0,2
Stratégie de littératie en langue française	0,2
Stratégie renouvelée pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques, de la maternelle à la 12 ^e année	55,0
Utilisation communautaire des installations scolaires : Coordination de la liaison	6,4
Utilisation communautaire des installations scolaires : Écoles prioritaires	7,5
Total *	101.4

* Peut ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des nombres

Section 2 – Allocation à confirmer	Montant (Millions)
Accroître la capacité d'enseignement efficace en littératie de la 7 ^e à la 12 ^e année	1,7
Éducation de l'enfance en difficulté – conseils scolaires de district des écoles de langue française	5,0
Équité et éducation inclusive – Participation des parents	0,9
Quatre directions autochtones (Indigenous Four Directions)	0,2
Rassemblements autochtones pour l'apprentissage et le leadership	0,3
Réengagement des élèves autochtones	0,1
Initiative de participation et de soutien des Autochtones	1,9
Initiative de réengagement des élèves (12 ^e et 12 ^e +))	1,2
La voix des élèves	1,6
Majeures haute spécialisation	6,6
Programme d'apprentissage et de leadership du personnel enseignant	4,4
Programme de tutorat en salle de classe	1,2
Programme des leaders de la petite enfance	8,9
Stratégie de développement du leadership au niveau du conseil scolaire et fonds destinés au mentorat pour tous	4,8
Stratégie en matière d'éducation internationale	0,4
Total *	39.0

* Peut ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des nombres

Section 1. Allocations par initiative

En tout, 101,4 millions de dollars ont été alloués aux différentes initiatives en cours (voir l'annexe A pour la répartition des montants ci-après entre les conseils scolaires).

Accent sur les jeunes (8,0 M\$)

Le financement de ce programme a pour but d'appuyer les partenariats entre certains conseils scolaires et les organismes communautaires locaux visant à offrir des activités et des possibilités d'emploi, l'été et après l'école, aux élèves qui vivent dans des quartiers où les besoins sont importants, de manière à rehausser le bien-être de ces élèves.

Appui de la mise en œuvre des politiques et des programmes (0,4 M\$)

Ce financement aide les conseils scolaires de langue française à offrir à leur personnel la formation et le soutien nécessaires à l'application de politiques telles que *Faire croître le succès*, de même que des programmes-cadres révisés, notamment celui d'Études classiques et langues internationales. L'objectif est de renforcer les principes pédagogiques qui sous-tendent ces politiques et programmes : l'évaluation au service de l'apprentissage, l'évaluation en tant qu'apprentissage et l'évaluation de l'apprentissage, de même que l'apprentissage par l'enquête. Les conseils scolaires de langue anglaise ont eux-mêmes bénéficié d'une formation à l'enseignement des Études classiques et langues internationales en 2015.

Appui de la mise en œuvre du programme révisé de la maternelle et du jardin d'enfants comme du supplément de la maternelle et du jardin d'enfants de Faire croître le succès (0,5 M\$)

En 2017 -2018, les conseils scolaires de langue française recevront une allocation de base pour la mise en œuvre efficace de ce programme révisé. Ces fonds les aideront à : renforcer leurs capacités; promouvoir l'intégration des quatre types d'attentes d'apprentissage (appartenance et contribution, autorégulation et bien-être, manifestation des apprentissages en littératie et en numératie, de même que résolution de problèmes et innovation); donner voix aux élèves dans leur milieu habituel; rendre visibles l'apprentissage, la réflexion et les théories (l'évaluation au service de l'apprentissage et en tant qu'apprentissage); et enfin, continuer de favoriser l'apprentissage par le jeu et par l'enquête à la maternelle comme au jardin d'enfants. Une formation correspondante a été offerte aux conseils scolaires de langue anglaise l'automne et l'hiver derniers. Des séances de formation additionnelles auront lieu ce printemps.

Appui des écoles et des élèves de langue française de la 7^e à la 12^e année (0,03 M\$)

Certains conseils scolaires de langue française recevront des fonds pour lancer des initiatives fondées sur des données probantes susceptibles de garantir la réussite et le bien-être à long terme de leurs élèves. La différenciation pédagogique, qui renforce les capacités du personnel enseignant par l'entremise d'activités d'apprentissage professionnel ou encore l'Initiative de réengagement des élèves (12^e et 12^e+) sont deux exemples d'initiatives qui continueront d'être financées.

Autisme : Formation et soutien en matière d'autisme (3,0 M\$)

Les conseils scolaires continueront de recevoir du financement pour appuyer la formation sur les méthodes pédagogiques basées sur l'analyse comportementale appliquée (ACA). Il sera ainsi possible d'accroître les compétences des équipes scolaires, notamment du personnel enseignant ainsi que d'autres représentantes et représentants du milieu de l'éducation appelés à travailler avec des élèves atteints de troubles du spectre autistique (TSA), dans l'application de ces méthodes en classe tout en tenant compte des besoins individuels des élèves en matière de bien-être.

Autisme : Appui de la transition vers le nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme (8,9 M\$)

Tel qu'annoncé en juin dernier, le ministère alloue des fonds additionnels sur deux ans pour appuyer la transition vers le nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme que met en œuvre le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. Durant l'année scolaire 2017-2018, soit la seconde et dernière année de cet investissement, tous les conseils recevront des fonds destinés à renforcer leurs capacités durant cette transition. Ils pourront s'en servir pour embaucher du personnel additionnel et pour accorder des congés professionnels à leurs équipes, afin d'assurer aux élèves atteints de troubles du spectre autistique (TSA) une transition efficace vers l'école et de renforcer les capacités des représentantes et représentants du milieu de l'éducation à soutenir ces élèves.

Bien-être : Écoles sécuritaires et tolérantes, écoles saines et santé mentale à l'école (6,4 M\$)

La promotion et le soutien du bien-être constituent l'un des quatre objectifs d'*Atteindre l'excellence : Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario*. Cette allocation englobe, comme les années précédentes, les fonds alloués pour la santé, la sécurité et la tolérance dans les écoles et la mise en œuvre des stratégies de santé mentale des conseils scolaires s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Par le passé, l'octroi de ce financement se faisait sous forme de deux allocations distinctes. Ces allocations sont désormais regroupées, afin de laisser aux conseils scolaires le plus de marge de manœuvre possible pour harmoniser et intégrer au mieux leurs initiatives locales en faveur du bien-être des élèves. Les conseils scolaires géreront ces fonds regroupés de manière à obtenir les résultats voulus le plus efficacement possible.

Ce financement a pour but d'appuyer les activités des conseils scolaires liées à la promotion du bien-être des élèves, et notamment :

- le soutien du bien-être des élèves dans les domaines interreliés que sont la santé mentale, les écoles saines et tolérantes, l'équité et l'éducation inclusive ou encore les écoles saines;
- la promotion et le soutien du bien-être des élèves en classe, à l'école et dans la collectivité;
- l'intégration de la voix des élèves, afin d'appuyer leur bien-être de façon holistique en tenant compte de leur image de soi et de leur état d'esprit, de même que des aspects physiques, cognitifs, affectifs et sociaux du bien-être;
- la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies triennales et des plans annuels des conseils scolaires en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances;
- l'appui de l'équité et de l'éducation inclusive, afin d'aider la communauté scolaire à repérer et à éliminer les préjugés et autres obstacles systémiques au rendement et au bien-être des élèves (notamment par l'entremise d'une collaboration avec les réseaux de mise en œuvre en matière d'équité et d'éducation inclusive);

- la prise de mesures additionnelles en faveur de l'adoption d'une approche globale au niveau des écoles de la promotion de la sécurité, de l'inclusion et de la tolérance;
- l'appui des stratégies et des activités conformes aux pratiques présentées dans le document *Les fondements d'une école saine*.

Gestion de l'information pour améliorer le rendement des élèves (GIARE) (1,4 M\$)

La Gestion de l'information pour améliorer le rendement des élèves (GIARE) a pour objectif le renforcement des capacités en matière de collecte, de gestion et d'analyse des données au sein du système d'éducation. Ce financement est accordé à sept centres de réseautage professionnel GIARE (six centres régionaux de langue anglaise et un centre provincial de langue française). Ces centres, formés de conseils scolaires, ont été créés à l'intention des cadres supérieurs de ces derniers, des directions d'écoles et du personnel enseignant qui participent à des activités dont le but est d'améliorer les moyens de mettre l'information au service d'un meilleur rendement scolaire. Dans chaque centre, le conseil scolaire « responsable » collabore avec les autres conseils à la planification, mise en œuvre et évaluation d'initiatives de renforcement des capacités.

Perfectionnement professionnel (3,5 M\$)

Les négociations collectives dans le secteur de l'éducation ont suscité des discussions concernant des investissements ciblés sur ce dernier, y compris des subventions aux conseils scolaires de 2 M\$ pour l'apprentissage professionnel des membres de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO) et de 1,5 M\$ pour celui des travailleuses ou travailleurs en éducation de la petite enfance représentés par la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO) qu'ils emploient. Dans un cas comme dans l'autre, les conseils et leurs unités de négociations locales doivent se rencontrer pour convenir de l'utilisation de ces fonds.

Politique d'aménagement linguistique (PAL) (0,1 M\$)

La Politique d'aménagement linguistique (PAL) vise à assurer la protection, l'amélioration et la transmission de la langue française et de la culture francophone dans le milieu minoritaire que forment les écoles de langue française de l'Ontario. Adoptée en 2004, la PAL est la grande politique de planification linguistique mise en place par la province pour les 12 conseils scolaires de langue française. Ses principaux objectifs (offrir un enseignement de qualité et créer un espace francophone au moyen de partenariats) cadrent parfaitement avec ceux de la vision renouvelée de l'éducation de l'Ontario (atteindre l'excellence, assurer l'équité, promouvoir le bien-être et rehausser la confiance du public). La PAL a fait l'objet de consultations avec les personnes et groupes francophones intéressés en 2014. Le rapport publié à la suite de ces consultations recommande le maintien de la PAL, tout en suggérant différentes façons de l'actualiser. Son actualisation est en cours, de concert avec des partenaires en éducation, qui collaborent aussi à la mise au point des soutiens nécessaires pour l'application de la nouvelle PAL à l'échelle du système d'éducation en langue française.

Stratégie d'apprentissage électronique en langue française (0,2 M\$)

Les élèves des conseils scolaires de langue française ont accès aussi bien à l'apprentissage électronique qu'à l'apprentissage hybride qui favorisent tous deux l'acquisition de compétences globales. Ce financement facilitera l'embauchage de deux personnes francophones additionnelles pour l'enseignement dans des classes d'apprentissage électronique, en plus d'aider certains conseils scolaires de langue française à adopter des outils intelligents d'analyse des données.

Stratégie de littératie en langue française (0,2 M\$)

Trois conseils scolaires de langue française ciblés continueront de recevoir, pour une troisième année d'affilée, des fonds leur permettant de participer, en collaboration avec l'Université d'Ottawa, à un projet de recherche soutenant l'utilisation efficace du document *La littératie dans toutes les matières : Guide d'enseignement efficace de la 7^e à la 10^e année* et du portail électronique présenté sous le nom de *Trousse d'acquisition des compétences langagières en français* (TACLEF). Cette recherche favorise l'amélioration des compétences linguistiques en français (écrit, lu et parlé) dans toutes les matières, et ce, en équipant le personnel enseignant de moyens concrets de mieux répondre aux besoins des apprenantes et apprenants francophones. Ces stratégies ont aussi pour but d'aider les élèves nouvellement arrivés au Canada qui ne parlent pas le français, de plus en plus nombreux dans les écoles des conseils scolaires de langue française, et ce, en facilitant leur recrutement, leur accueil et leur maintien au sein de la population scolaire, tout en leur apprenant à maîtriser le français. Le principal objectif de cette stratégie est de garantir l'équité et l'inclusion en faveur du rendement et du bien-être des élèves.

Stratégie renouvelée pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques, de la maternelle à la 12^e année (55,0 M\$)

Le financement de la Stratégie renouvelée pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques vise à fournir à l'ensemble des conseils scolaires de district une aide additionnelle principalement destinée à améliorer le rendement scolaire en mathématiques. Le but est l'atteinte, à l'échelle du système d'éducation, des objectifs clés de la Stratégie, lesquels cadrent avec ceux de la vision renouvelée de l'éducation en Ontario, *Atteindre l'excellence*. Autrement dit, cette stratégie reconnaît la nécessité de rehausser globalement le rendement en mathématiques des élèves de la province et de réduire les écarts au niveau du rendement de ces derniers, afin que toutes et tous puissent réussir.

Le montant du financement accordé aux conseils scolaires varie selon une variété de facteurs, dont le rendement des élèves et la taille des écoles. De façon générale, le modèle de financement accorde une aide à tous les conseils scolaires, celle-ci étant accrue pour certaines écoles et pour quelques-unes plus encore que pour d'autres.

Utilisation communautaire des installations scolaires : Coordination de la liaison (6,4 M\$)

Les fonds alloués permettront aux conseils scolaires d'embaucher des coordonnatrices et coordonnateurs de la liaison. Ces personnes contribueront à assurer la prestation efficace du Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires à l'échelle locale, et ce, par l'entremise d'activités de coordination du programme, de liaison, de partage de l'information et de collecte de données. Le Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires aide toutes les écoles à offrir à des organismes sans but lucratif un accès abordable à leurs installations intérieures et extérieures en dehors des heures d'école.

Utilisation communautaire des installations scolaires : Écoles prioritaires (7,5 M\$)

L'Initiative des écoles prioritaires, un volet du Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires, aide un ensemble d'écoles à offrir, aux groupes à but non lucratif, un accès gratuit à leurs installations après les heures d'école dans les collectivités qui en ont le plus besoin.

Section 2. Allocations à confirmer

Les initiatives en cours ci-après bénéficieront par ailleurs de 39,0 millions de dollars de financement cette année, dont la répartition entre les conseils reste à confirmer.

Accroître la capacité d'enseignement efficace en littératie de la 7^e à la 12^e année (1,7 M\$)

Tous les conseils scolaires de langue anglaise peuvent avoir accès à d'autres fonds afin d'accroître leur capacité d'enseignement efficace et de différenciation pédagogique en littératie dans l'optique de répondre aux besoins des élèves qui requièrent un soutien dans ce domaine.

Éducation de l'enfance en difficulté – Conseils scolaires de district de écoles catholiques (5,0 M\$)

À l'issue des négociations collectives dans le secteur de l'éducation, le ministère s'est engagé à verser 5 M\$ aux conseils scolaires en 2017-2018 en vertu d'une entente selon laquelle ceux-ci recueilleront des données et des renseignements sur les difficultés associées à l'éducation des élèves ayant des besoins particuliers et au soutien de ces élèves en salle de classe.

Équité et éducation inclusive – Participation des parents (0,9 M\$)

Des fonds seront accordés afin de soutenir sept réseaux de mise en œuvre en matière d'équité et d'éducation inclusive dirigés par les conseils scolaires (six réseaux anglophones régionaux et un réseau francophone provincial). En tout, 875 000 \$ seront versés à ces réseaux pour les aider à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive, ainsi que de la Politique de participation des parents, de même que pour faire connaître les pratiques prometteuses aux écoles et conseils scolaires de toute la province.

Initiative de participation et de soutien des Autochtones (1,9 M\$)

L'initiative de participation et de soutien des Autochtones regroupe le financement prévu pour les conseils scolaires admissibles à participer à l'initiative visant l'excellence des élèves autochtones dans les cours appliqués et l'initiative de réengagement des Autochtones. Ces fonds permettent de financer un poste à temps plein dont le ou la titulaire est chargé de réengager les élèves autochtones qui ont décroché et de travailler avec l'équipe d'apprentissage professionnelle de l'initiative visant des élèves autochtones dans les cours appliqués.

Initiative de réengagement des élèves (12^e et 12^e+) (1,2 M\$)

Un financement sera attribué aux conseils scolaires de langue anglaise afin de les aider à communiquer avec les élèves qui ont décroché l'école alors qu'il leur manquait peu pour obtenir leur diplôme et à leur offrir des programmes de mentorat et de suivi.

Majeure haute spécialisation (6,6 M\$)

Des fonds pour les programmes de Majeure Haute Spécialisation (MHS) sont offerts aux conseils scolaires par l'intermédiaire des Subventions pour les besoins des élèves (environ 75 % du financement) et des Subventions APE (paiement de transfert totalisant 25 % du financement). Le montant alloué à un conseil scolaire peut changer si le nombre d'élèves inscrits et les programmes offerts diffèrent de ceux présentés dans sa demande pour 2015-2016.

Les fonds devront être utilisés pour couvrir les frais liés à la prestation des programmes de MHS dans les catégories de dépenses suivantes :

- certification et programmes de formation pour les élèves inscrits à des programmes de MHS;
- suivi des élèves en ce qui concerne l'achèvement de toutes les composantes de leur MHS;
- achat d'équipement et de produits consommables;
- établissement et renouvellement des liens avec les entreprises locales et les partenaires communautaires;
- perfectionnement professionnel du personnel enseignant.

Programme d'apprentissage et de leadership du personnel enseignant (4,4 M\$)

Destiné à des enseignantes et enseignants chevronnés, ce programme consiste en des apprentissages autonomes et au partage de ces apprentissages, en fonction des priorités du Ministère, du conseil scolaire ou de l'école. Il offre aux enseignantes et enseignants des occasions d'accroître leurs connaissances et habiletés en matière de leadership et de faire connaître leurs pratiques exemplaires aux autres. Depuis son lancement en 2007, ce programme a financé plus de 1 000 initiatives auxquelles ont participé environ 45 000 enseignantes et enseignants.

Programme des leaders de la petite enfance (8,9 M\$)

Les conseils scolaires recevront des fonds grâce auxquels ils pourront continuer de financer un minimum de 0,5 équivalent à plein temps (EPT) pour un poste de leader de la petite enfance, à l'échelon d'agente ou d'agent de supervision. Les principales fonctions associées à ce poste sont les suivantes :

- assurer le leadership dans la mise en œuvre, à l'échelle du système, de la vision appelant la création d'un réseau de programmes et de services pour la petite enfance qui sont adaptés aux besoins, de haute qualité, accessibles, et de plus en plus intégrés et qui favorisent le développement sain des enfants, tel que l'énonce le Cadre stratégique de l'Ontario sur la petite enfance;
- élaborer des politiques, protocoles, programmes, normes et stratégies, selon les besoins, pour assurer l'excellente qualité des programmes et services destinés à la petite enfance;
- coordonner un plan systémique en vue d'améliorer l'intégration de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein, des services de garde d'enfants et des programmes et services destinés à la petite enfance dans chaque communauté scolaire;
- contribuer au savoir dans le milieu de la petite enfance en participant à l'élaboration, l'examen, l'administration et l'application de mesures et d'indicateurs de rendement.

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, une allocation de 8,4 millions de dollars sera accordée pour financer les postes permanents de leader de la petite enfance, ainsi qu'un financement ponctuel de 0,5 million de dollars pour le développement professionnel et les congés professionnels des éducatrices et éducateurs. La répartition de ces fonds entre les conseils scolaires sera annoncée d'ici le début de la prochaine année scolaire.

Programme de tutorat en salle de classe (1,2 M\$)

Grâce à ce financement, les conseils scolaires peuvent embaucher et former des étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire pour qu'ils offrent du tutorat à des élèves de l'élémentaire. Les tutrices et tuteurs appuient le travail du personnel enseignant en salle de classe en aidant les élèves à renforcer leurs habiletés et leur compréhension des concepts présentés. Les conseils scolaires doivent présenter une demande pour obtenir ces fonds, dont les montants seront confirmés plus tard dans l'année.

Quatre directions autochtones (Indigenous Four Directions) (0,2 M\$)

Cette approche, intitulée au long « Four Directions First Nations, Métis and Inuit Graduation Coach Approach » offre un soutien intensif aux élèves autochtones et à leur famille, afin que chaque apprenante ou apprenant parvienne à suivre ses cours jusqu'à l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Rassemblements autochtones pour l'apprentissage et le leadership (0,3 M\$)

Ce programme offre des possibilités de développement du leadership aux élèves autochtones de la 7^e à la 10^e année, dans un contexte adapté à leur culture, afin de les motiver à faire de leur mieux à l'école. Les fonds sont versés à des conseils scolaires responsables de leur utilisation en vue de planifier, de mettre en œuvre et d'évaluer ce programme.

Réengagement des élèves autochtones (0,1 M\$)

Ce financement sera réparti entre certains conseils scolaires de langue anglaise en 2017-2018 en vue de les aider à reprendre contact avec des élèves autochtones qui ont décroché entre la 9^e et la 12^e année et de proposer un mentorat et un suivi à ceux et celles qui acceptent de reprendre leurs études.

Stratégie de développement du leadership au niveau du conseil scolaire et fonds destinés au mentorat pour tous (4,8 M\$)

L'un des éléments fondamentaux d'*Atteindre l'excellence : Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario* est un leadership qui transforme la culture dans les écoles et y instaure des conditions optimales pour l'enseignement, l'encadrement et l'apprentissage. En 2017-2018, les conseils scolaires recevront des fonds pour la promotion de l'équité et de la diversité dans la planification de la relève des leaders au niveau des écoles et du système (une attention particulière devant être portée à la relève des agentes et agents de supervision comme à celle des directrices et directeurs d'école); le renforcement des capacités; la collaboration professionnelle (note politique/programmes 159); la collecte de données et la recherche; le développement continu de pratiques de leadership et de ressources personnelles en leadership efficaces par le mentorat et le coaching, et enfin, la promotion d'une culture d'amélioration continue axée sur le développement professionnel.

Les conseils scolaires de district sont invités à utiliser les fonds qui leur sont alloués aux termes de la Stratégie de développement du leadership au niveau du conseil scolaire (SDLC) pour explorer de nouvelles façons d'incorporer le leadership à la réalisation des priorités provinciales, telles que la Stratégie renouvelée pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques, la Stratégie de bien-être, l'éducation des Autochtones, les compétences globales ou encore le soutien des élèves suivant des cours appliqués de mathématiques, les enfants et jeunes pris en charge par une société d'aide à l'enfance ou encore les élèves ayant des besoins particuliers. La SDLC continue d'appuyer l'atteinte des objectifs énoncés dans les plans d'amélioration des écoles et des conseils concernant le rendement scolaire, de même que la mise en œuvre du plan pluriannuel de chaque conseil.

Les fonds destinés au mentorat pour tous contribuent à la qualité des ressources et des occasions d'apprentissage professionnel que les conseils scolaires offrent à leur personnel enseignant. Les modèles d'apprentissage éprouvés comme le mentorat permettent de décroïsonner l'enseignement, de favoriser la collaboration et de soutenir les capacités de leadership des éducatrices et éducateurs par l'échange intentionnel de connaissances et de pratiques entre collègues. Les conseils scolaires sont bien placés pour offrir des solutions d'encadrement de toutes sortes adaptées aux besoins d'apprentissage réels des mentors.

Les conseils scolaires pourront combiner les fonds qu'ils recevront pour la SDLC et pour l'amélioration de l'apprentissage professionnel afin d'offrir un encadrement à différents types de mentors : enseignantes associées ou enseignants associés, mentors du Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant, mentors des directions d'école et des directions adjointes, mentors des éducatrices ou éducateurs de la petite enfance, mentors dans le domaine des opérations et des installations, des consultantes et consultants ainsi que des coordonnatrices ou coordonnateurs.

Stratégie en matière d'éducation internationale (0,4 M\$)

Ce financement vise à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie en matière d'éducation internationale de la maternelle à la 12^e année au moyen de subventions qui aident les conseils scolaires à financer et à améliorer les programmes d'éducation internationale. Le ministère se fera le champion de l'éducation internationale comme étant indispensable au 21^e siècle tant pour l'apprentissage, à l'école et dans le cadre d'expériences internationales, que pour aider les élèves à acquérir des compétences globales et devenir des citoyennes ou citoyens du monde. Les subventions aux conseils scolaires aideront ceux-ci à se lancer dans la mise en œuvre de cette stratégie. Elles leur permettront de se doter des ressources nécessaires pour offrir des expériences d'éducation internationales aux élèves, de créer un programme d'éducation internationale menant à un certificat et de collaborer entre eux à l'élaboration d'un modèle uniforme de programme d'éducation internationale.

Voix des élèves (1,6 M\$)

Les subventions *Exprime-toi!* sont destinées à financer des initiatives menées par les élèves pour améliorer la participation des élèves à la vie de leur école et la communauté scolaire en général. Tous les conseils scolaires sont invités à encourager les élèves de la 7^e à la 12^e année, en particulier ceux dont le rendement scolaire est faible, à présenter une demande de subvention dans le cadre d'un projet *Exprime-toi!*.

Prochaines étapes

Pour en savoir plus sur ces initiatives, veuillez communiquer soit avec les personnes-ressources habituelles du ministère, soit avec le bureau de la sous-ministre adjointe ou du sous-ministre adjoint responsable de l'initiative ou du programme concerné.

Le ministère se réjouit de pouvoir poursuivre son partenariat avec les conseils scolaires. Votre engagement à guider l'ensemble des élèves vers l'excellence et à assurer un leadership de qualité est très apprécié. Je suis convaincu qu'ensemble, nous pourrons offrir une éducation de qualité à nos élèves et leur permettre d'atteindre leur plein potentiel.

Le sous-ministre de l'Éducation,



Bruce Rodrigues

c.c. : Surintendantes et surintendants des affaires scolaires et des finances
Frank Kelly, directeur exécutif, Council of Ontario Directors of Education
Monique Ménard, présidente, Council of Ontario Directors of Education
Martyn Beckett, sous-ministre adjoint (par intérim), Direction de l'apprentissage et du curriculum
Andrew Davis, sous-ministre adjoint (par intérim), Direction des relations de travail en éducation
Denise Dwyer, sous-ministre adjointe, Division du leadership et du milieu d'apprentissage
Denys Giguère, sous-ministre adjoint (par intérim), Division de l'éducation en langue française, de l'éducation autochtone et de la recherche
Shannon Fuller, sous-ministre adjointe, Division de la petite enfance
Cathy Montreuil, sous-ministre adjointe, Division du rendement des élèves
Bohodar Rubashewsky, sous-ministre adjoint, directeur général de l'administration
Joshua Paul, sous-ministre adjoint (par intérim), Division des politiques financières et des opérations